

Projet de parc éolien communautaire de Saint-Philémon

Chers concitoyens,
Chères concitoyennes,

Par la présente, je désire rectifier certaines informations qui sont diffusées dans notre municipalité à propos du projet de parc éolien de Saint-Philémon. Le projet éolien communautaire c'est 8 éoliennes de 3 mégawatts (MW) pour un total de 24 MW.

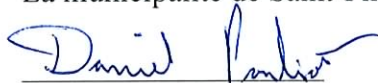
Le projet de parc éolien sera administré par une société en commandite, et les partenaires issus de la communauté locale et régionale (MRC de Bellechasse et municipalité de Saint-Philémon) investiront collectivement 49 % des capitaux propres. Cette participation équivaut à un emprunt total de 10 millions de dollars, comprenant les intérêts et frais connexes jusqu'à ce que les éoliennes génèrent des revenus.

En ce moment, la participation de la municipalité de Saint-Philémon dans le projet peut varier de 0 à 30 %, ce qui représente des investissements potentiels entre 0 et 6 millions de dollars. Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMROT) doit d'abord déterminer le montant d'emprunt acceptable pour la municipalité. De son côté, la MRC de Bellechasse a le droit d'investir le reste des capitaux propres jusqu'à une valeur équivalant à 49 % de la valeur totale du projet. Il faut également noter que le protocole d'entente initial conclu entre les partenaires du projet assure à la municipalité un revenu minimum garanti de 125 000 \$ par année, et ce, même si elle ne participe pas au projet.

Les éoliennes sont de type ENERCON ayant un rotor de 82 m de diamètre et une tour de 85 m de hauteur, pour une hauteur totale maximale de 131 m. Avant la construction d'un parc éolien, plusieurs étapes doivent être franchies jusqu'à l'acceptation finale des autorités gouvernementales. À ce jour, aucun des deux parcs éoliens (projet de Saint-Laurent Énergies : 2 à 3 éoliennes sur le territoire de la municipalité; projet communautaire : 8 éoliennes) n'a eu d'autorisation pour commencer la construction. Pour le projet communautaire, une étude d'impact sur l'environnement est en cours de préparation, et les activités du BAPE pourront également répondre aux questions des citoyens.

D'ici là, la municipalité prévoit une rencontre le 2 mars 2011 sur le développement de notre municipalité en fonction de l'énergie éolienne. Une seconde rencontre sera fixée après évaluation de la capacité financière de notre municipalité par le MAMROT. En même temps, nous en profiterons pour expliquer le projet aux citoyens.

La municipalité de Saint-Philémon



Daniel Pouliot, maire

23 février 2011